

34 - Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Subvention 2013 - Convention d'objectifs et de moyens

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Au cours de l'année 2012, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui seront à nouveau organisées en 2013.

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes.

Ainsi, outre le spot télévisuel diffusé avant les informations régionales, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a diffusé à l'attention de cibles bien identifiées 90 000 exemplaires d'un magazine de qualité faisant la promotion de l'activité commerciale et artisanale de Besançon.

Le développement des adhésions en général, sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la Collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon d'apporter son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble du commerce et de l'artisanat, ainsi qu'au renforcement de la notoriété de ceux-ci.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants gourmands et du Marché de Noël.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 241 540 €, répartie à titre indicatif et approximativement de la manière suivante :

- 70 000 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 113 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus,
- 50 525 € pour les animations complémentaires du marché de Noël,
- 8 000 € pour l'opération «Cœur de ville plus facile».

La Ville s'engage à verser la subvention en plusieurs fois sur appel de fonds justifié par un plan de trésorerie prévisionnel.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.91.6574.10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- attribuer à l'Office de Commerce et de l'Artisanat une subvention de 241 540 € selon la répartition évoquée ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Office de Commerce.

«**M. Jean-Marie GIRERD** : Suite aux demandes incessantes de l'Adjoint MARIOT qui demandait qu'on propose des choses en commission, je tiens à le dire il l'a demandé souvent, début janvier j'ai proposé, même si je suis dans l'opposition on peut quand même faire des propositions...

M. LE MAIRE : C'est même conseillé.

M. Jean-Marie GIRERD : ...ce dont je me suis aperçu c'est qu'il faut redonner aux différents quartiers de Besançon une attractivité et dire qu'il faut relancer le commerce, ce n'est pas suffisant. Je crois qu'à ce moment-là il faudrait qu'on puisse intégrer cela dans un programme annuel qui permette progressivement de passer en revue chaque quartier, chaque quartier étant ciblé, et de mettre en valeur à peu près, d'identifier en quelque sorte et en associant non seulement la partie commerce mais la partie culture, les CCH, les maisons de quartier et effectuer aussi des débats et ceci du vendredi soir jusqu'au dimanche dans lequel on mettrait l'accent sur un quartier où l'on pourrait mettre en avant tout ce qui se fait dans ce quartier. Ça permettrait de relancer d'une certaine manière un peu le commerce et en même temps ça permettrait aussi de parler des projets suivants. La démarche ne doit pas partir de zéro ; pour moi c'est ce qu'on appelle une démarche TGV, c'est-à-dire que des voies existent mais il faut mettre un turbo pour pouvoir avoir un projet plus important. Ce qu'on proposait c'est d'avoir une perspective, une transversalité et en même temps des projets sur une période d'un an à 18 mois pour qu'on puisse relancer le commerce dans les différents quartiers de Besançon.

M. LE MAIRE : Avec Jacques MARIOT vous avez un très bon interlocuteur et il va prendre cela en considération. Je rappelle seulement pour le commerce en centre-ville avec Pasteur, la Maison Victor Hugo, le Musée des Beaux-Arts, on va quand même vraiment relancer l'attractivité.

M. Jean-Marie GIRERD : Nous pourrions lancer une démarche qui part déjà d'éléments existants.

M. LE MAIRE : Je crois qu'avec Jacques vous en avez déjà discuté, c'est bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.